



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	24
Votants	25
Quorum	14

Date de convocation : 14 avril 2026
Affichage de la convocation : 15 avril 2026
Délibération 2026-04-037
Secrétaire de séance : M. Chris MANIERI-BIGORGNE
Rapporteur : Arnaud RAYMOND

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins douze jours avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND**, Maire.

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, M. Raphaël GELARD, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARIÉ-BRANGBOUR, Mme Françoise POINSENOT, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Bruno MAYEUR, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Jean-Bernard RICHARD, Mme Caroline HECKLY, Mme Natacha VAIRELLES, Mme Cécile RIGAUD, Mme Emilie FIN, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, M. Chris MANIERI-BIGORGNE, conseillers municipaux,

Absentes :

Mme Malika HADDOU
Mme Valérie RUINET

Absent excusé :

M. Ioan Cristian NACU mandataire M. Arnaud RAYMOND

formant la majorité des membres en exercice.

Budget primitif 2026 de la commune de Rosières-près-Troyes

Le budget primitif 2026, présenté lors de la séance du 27 avril 2026, traduit les priorités de l'équipe municipale de Rosières-près-Troyes pour l'année 2026 et la poursuite des projets engagés.

Élaboré en lien étroit avec les commissions municipales, les adjoints et les services de la commune, ce budget s'inscrit dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires et du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du conseil municipal du 2 mars 2026 et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Dans un contexte économique toujours marqué par l'inflation et par les contraintes pesant sur les finances locales, ce budget a été construit sur la base d'hypothèses prudentes et réalistes.

Il poursuit un triple objectif :

- garantir un haut niveau de service public pour les habitants,
- préserver les équilibres financiers de la commune,
- poursuivre un programme d'investissement ambitieux et structurant.

Il s'articule autour de quatre priorités :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- la stabilité de la fiscalité locale,
- le soutien à la vie associative et aux services à la population,
- la poursuite des investissements pour améliorer durablement le cadre de vie.

Conformément aux engagements pris, **les taux de fiscalité locale demeurent inchangés**, permettant ainsi de préserver le pouvoir d'achat des habitants

Ce budget témoigne de la volonté constante du Conseil Municipal de préserver l'attractivité de la commune et de continuer à améliorer le cadre de vie des caillotins.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026 de la commune, présenté dès la page ci-après, et d'autoriser le Maire, ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

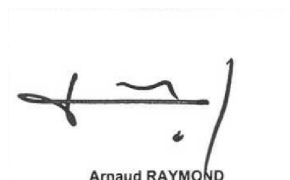
Résultat du vote :

Pour : 25 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le 28 avril 2026,

Le Maire,
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.04.30 16:04:28 +0200
Ref:10922169-16466869-1-D
Signature numérique
Le Maire

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

CADRE LÉGAL ET PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Conformément à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, le présent document constitue la note de présentation synthétique jointe au budget primitif, destinée à permettre aux citoyens d'en comprendre les enjeux financiers.

Le budget primitif retrace l'ensemble des recettes et dépenses prévisionnelles de l'exercice 2026. Il respecte les cinq principes fondamentaux des finances publiques locales :

Annualité	Le budget est établi et exécuté pour une année civile (du 1er janvier au 31 décembre).
Universalité	Toutes les recettes et dépenses figurent intégralement et sans contraction au budget.
Unité	L'ensemble des opérations est regroupé en un document unique.
Équilibre	Les recettes doivent couvrir intégralement les dépenses de chaque section.
Sincérité budgétaire	Les prévisions sont établies de façon sincère et sans intention de fausser les grandes lignes du budget.

Il comprend deux sections distinctes, aux finalités complémentaires :

Section de FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT
<i>Couvre la gestion courante et récurrente des services communaux : masse salariale, charges de fonctionnement, subventions aux associations, charges financières.</i>	<i>Finance les équipements et aménagements durables : acquisition de matériels, travaux de construction, rénovation de bâtiments, infrastructures.</i>

Acte budgétaire fondateur de l'année, le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le **15 avril** (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée), puis transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours. Il autorise le maire, en qualité d'ordonnateur, à exécuter l'ensemble des opérations budgétaires du 1er janvier au 31 décembre.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales recettes de fonctionnement proviennent :

- ⇒ de la fiscalité locale,
- ⇒ des dotations et participations de l'État et des partenaires institutionnels,
- ⇒ des produits des services municipaux,
- ⇒ des loyers et produits de gestion courante.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement :

- ⇒ les charges de personnel,
- ⇒ les dépenses liées au fonctionnement des équipements municipaux,
- ⇒ l'entretien du patrimoine communal,
- ⇒ les subventions aux associations,
- ⇒ les charges financières liées à la dette.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, permettant à la commune de financer ses investissements sans recourir systématiquement à l'emprunt.

1) Les principales recettes de la section de fonctionnement :

a. Les revenus de gestion courante - Recettes des services (Chapitre 70) :

Pour rappel, ces revenus sont constitués en grande partie des recettes provenant :

- des redevances d'occupation du domaine public (Gaz, électricité, Orange, SDEA) estimées à 5 000€
- des services municipaux pour un montant de :
 - 228 000 € pour la cantine, l'accueil de loisirs,
 - 7 000 € pour le club ados
 - 19 000 € pour l'école de musique.

Le montant de ces produits a été estimé prudemment à 260 400 € suite à une baisse constatée des effectifs

Pour information, les recettes 2025 pour ce même chapitre s'élevaient à 285 388.25 €.

b. La fiscalité : les impôts et taxes (Chapitre 73 + 731) :

Les recettes provenant de la fiscalité s'élèvent à **2 762 000€**, elles comprennent notamment

Le produit de la fiscalité locale constitue la première ressource de notre budget.

Pour rappel, depuis la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, celle-ci ne concerne aujourd'hui, plus que les résidences secondaires et les logements vacants.

La disparition du produit fiscal de la Taxe d'Habitation en 2021 a été compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçue sur leur territoire.

A titre informatif, les taux de fiscalité communale restent inchangés depuis 2009, traduisant la volonté municipale de ne pas alourdir la pression fiscale pesant sur les habitants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,29 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires depuis 2023) : 18,63 %

Le montant estimé du produit de la fiscalité locale a ainsi pu être estimé à 1 910 000€ pour 2026

- 466 080 € provenant de l'attribution de compensation. Elle vise à garantir la neutralité financière des transferts de compétences et de fiscalité entre la commune et l'intercommunalité. Son montant est déterminé par la différence entre les ressources fiscales transférées à l'EPCI (Troyes Champagne Métropole) et le coût des charges transférées.
- 62 000€ de Fonds de Péréquation des Ressources Communales et intercommunales qui est un mécanisme financier essentiel de la décentralisation. Son objectif est de réduire les inégalités de richesse entre les communes en redistribuant une partie des recettes fiscales des collectivités les plus aisées vers les plus défavorisées.
- 70 000 € de taxe sur la publicité extérieure,
- 100 000 € pour la taxe sur la consommation finale d'électricité et 13 000 € pour la taxe portant sur les pylônes électriques,
- 90 000 € pour la taxe sur les droits de mutation (DMTO),

c. Les dotations et participations (Chapitre 74) :

Les dotations et participations attendues s'élèveront à **1 352 125 €.**

Il s'agit principalement :

- du FCTVA pour les dépenses d'entretien des équipements : 15 000 €,
- mais aussi de participations diverses dans le secteur de l'enfance et la jeunesse provenant de la CAF pour un montant de 84 300 €,
- des dotations de l'Etat à hauteur de 987 500€ : Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation, Dotation Générale de Décentralisation, dotation pour la mise en place de stations des titres sécurisés, pour les montant suivants :
 - Dotation Forfaitaire des Communes : 440 000 €
 - Dotation de Solidarité Rurale : 254 000 €
 - Dotation de Solidarité Urbaine : 171 500 €,
 - Dotation Nationale de Péréquation : 112 500 €
 - Dotation pour les titres sécurisés : 9 500 €
- Les allocations compensatrices de l'Etat à hauteur de 220 000€. Ces allocations sont des compensations financières liées à :
 - des exonérations d'impôts locaux
 - des allègements décidés par l'Etat

d. Autres produits de gestion courante – Chapitre 75

Ces recettes sont estimées pour un montant de **25 305 €.**

Elles proviennent essentiellement de l'encaissement des loyers pour l'occupation de nos bâtiments publics par l'Inspection Académique et par La Poste et des locations de la salle Ninet pour un montant de 20 500 € et 4 500 € ont également été inscrits en recette pour l'indemnisation de nos sinistres par les assurances.

2) Les principales dépenses de la section de fonctionnement

Le contexte actuel nous oblige encore plus qu'habituellement à une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin de maintenir un niveau d'épargne suffisant et préserver notre capacité à investir.

a. Les charges à caractère général – Chapitre 011

Les charges à caractère général sont les dépenses qui permettent à la commune d'assurer son fonctionnement quotidien : électricité, chauffage, achat de petits matériels et fournitures (consommables), prestations de service (maintenance...), ainsi que les locations et les assurances.

Pour 2026, il est envisagé d'inscrire un montant prévisionnel de dépenses de : **3 158 753.67€.**

Ces dépenses dites « de gestion » sont principalement impactées par le niveau d'inflation. Depuis fin février 2026 et le déclenchement de la guerre en Iran, nous avons constaté des répercussions directes et immédiates sur les finances.

En effet, Les tensions autour du détroit d'Ormuz ont provoqué une envolée des cours du pétrole brut. En ce mois d'avril 2026, les prix à la pompe en France ont franchi le seuil symbolique des 2,45 € le litre pour le gazole et dépassent les 1,95 € pour l'essence. Pour notre commune, cela se traduit par une hausse mécanique des dépenses de carburant pour la flotte de véhicules municipaux.

Au-delà du carburant, cette instabilité va impacter l'inflation en risquant de dépasser les prévisions initiales de 1.3% à 2 voire 2.5% si le conflit s'enlise.

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- 268 700 € pour le recours à des prestataires extérieurs notamment pour la confection des repas qui est en hausse depuis le passage en self, ainsi que les séjours et les activités de l'accueil de loisirs et du club ados,
- 153 000 € pour l'électricité avec l'intégration d'un nouveau bâtiment communal (la Maison des Jeunes Caillotins),
- 26 500 € pour le carburant,
- 87 500 € pour le chauffage urbain, avec une hausse de 15% annoncé à compter du mois de mai
- 9 500 € pour l'eau et l'assainissement,
- 266 500 € pour les bâtiments publics (réparation écoles, travaux d'entretien divers, travaux en régie),
- 442 000 € pour la réfection de la voirie (Guibout et autres voiries et travaux d'élagage, broyage...),
- 105 000 € pour les honoraires : contentieux et provisions pour risques,
- 25 000 € pour les assurances de la Commune (dommages aux biens, responsabilité civile, assurance auto...),
- 93 500 € pour la fourniture de petits équipements
- 26 500 € pour les produits d'entretien,
- 15 000 € pour les frais de télécommunication,
- 16 000 € pour les fournitures administratives

...

b. Les charges de personnel – Chapitre 012

Malgré les efforts de maîtrise engagés par la commune, les dépenses de personnel connaissent une progression liée aux évolutions réglementaires et aux besoins de fonctionnement des services

Ces dépenses sont estimées à 2 214 000 €.

Plusieurs facteurs auront un impact sur l'évolution de la masse salariale et des charges de personnel en 2026 :

Évolution des cotisations sociales

Augmentation de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL, représentant un surcoût estimé à environ **+30 000 €**.
Cette hausse sera reconduite chaque année jusqu'en 2028.

- Revalorisation du SMIC

Revalorisation du SMIC de 1,2 % au 1er janvier 2026.

Cette évolution entraînera le versement d'une indemnité différentielle pour les agents dont la rémunération indiciaire demeure inférieure au SMIC.

- Mise en œuvre de la participation employeur à la protection sociale complémentaire À compter de 2026, obligation pour la collectivité de participer au financement du risque santé des agents.

- Effets en année pleine des décisions de gestion des ressources humaines

- o Prise en compte en année pleine de la nomination de trois stagiaires intervenues en 2025 (deux agents administratifs et un agent de police municipale).
- o Retour en activité d'un agent de police municipale après une période de disponibilité, entraînant la présence de deux agents de police municipale sur une année pleine pour la première fois.
- o Stagiairisation d'un agent du pôle enfance précédemment recruté sous contrat.
- o Avancement de grade de deux agents suite à la réussite d'un concours de catégorie B.

- Remplacement des agents absents

Maintien du recours au remplacement d'agents en congés (maladie, maternité, congés divers), générant un coût supplémentaire pour la collectivité.

- Prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

Intégration de l'impact du GVT, correspondant à l'évolution mécanique de la masse salariale à effectif constant.

Le GVT positif résulte :

- de l'avancement progressif des agents sur leur grille indiciaire (composante « vieillesse »)
- des évolutions de carrière (changements de poste, promotions, concours, modifications de régime indemnitaire ou indiciaire), constituant la composante « technicité ».

- Évolution des charges d'assurance

Augmentation du coût de l'assurance statutaire.

c. Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65

Les autres charges de gestion courante correspondent pour l'essentiel aux subventions versées aux associations, aux indemnités des élus ou subvention d'équilibre la commune pour un montant de **494 550€**.

Pour 2026, il est proposé d'inscrire un montant de 166 000€ pour couvrir les demandes de subventions des associations. (163 565€ concernant les subventions demandées mais nous nous laissons une marge de manœuvre en cas de subvention exceptionnelle qui sera représenté devant le conseil municipal).

- Il a également été inscrit 100 000€ pour les subventions d'équilibre versées par la commune concernant les budgets du CCAS et le budget annexe de l'Espace Médical du Chêne
- Les indemnités de fonction des élus sont inscrites à hauteur de 121 000€

d. Les charges financières – Chapitre 66

Les charges financières sont le remboursement des intérêts de la dette de la commune pour un montant arrondi à 9 140 €. C'est une dépense de fonctionnement, contrairement au capital amorti qui est une dépense d'investissement.

La somme consacrée au remboursement des intérêts de la dette, ICNE inclus, est en diminution :

- **10 373.06 € en 2025**
- **16 553.24 € en 2024**

On peut observer une diminution du niveau des intérêts de la dette de notre commune dont la baisse devrait se poursuivre.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe les dépenses destinées à préparer l'avenir et à améliorer durablement les équipements communaux.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : elles proviennent principalement de l'autofinancement, des subventions, du FCTVA, de la taxe d'aménagement et éventuellement de l'emprunt si la commune venait à en souscrire un.

1) Les recettes d'investissement

Les principales ressources d'investissement sont l'autofinancement, le FCTVA, la Taxe d'Aménagement, la dotation aux amortissements, les subventions et l'emprunt.

a. L'autofinancement

L'autofinancement correspond à une ressource d'investissement issue de l'excédent de la section de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Pour l'exercice 2025, le résultat s'élève à 2 771 822,90 €.

Lors du vote de l'affectation du résultat du 7 avril dernier, il a été décidé d'inscrire :

- 245 376,23 € en recettes d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement de cette section
- 2 526 446,67 € en recettes de fonctionnement.

Afin d'ajuster le budget d'investissement sans recourir à l'emprunt, une partie de cet excédent de fonctionnement a été transférée en section d'investissement pour un montant de 747 985 €.

b. Les amortissements

Il s'agit d'une opération d'ordre (dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement). Les amortissements sont prélevés sur la section de fonctionnement et constituent une recette d'investissement et inversement lorsque l'on amortit des subventions correspondant à un bien.

Depuis le passage à la M57, les amortissements se font désormais au prorata temporis. De ce fait, des ajustements de crédits seront peut-être nécessaires en cours d'année, le calcul s'effectuant lors de l'acquisition ou de la réalisation de l'opération.

Prévision de dotation aux amortissements pour 2026 : **350 000 €**

c. Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Pour rappel, le FCTVA Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) permet aux collectivités territoriales de bénéficier d'une compensation partielle de la TVA acquittée sur certaines dépenses d'investissement et, dans certains cas, de fonctionnement, selon un taux forfaitaire et sous réserve du respect des critères d'éligibilité.

Depuis le 1er janvier 2015, le taux forfaitaire de compensation du FCTVA est fixé à **16,404 %**.

En raison des dépenses éligibles au FCTVA effectuées en 2025 (Construction de la Maison des jeunes caillotins, achat d'outillage, rénovation complète du terrain de tennis...), les recettes attendues ont été estimées à **250 000 €** pour 2026.

d. La Taxe d'Aménagement

Pour rappel, les taux sont de 5 à 10% pour certains secteurs de notre commune.

Depuis septembre 2022, la procédure de recouvrement de cette taxe a été modifiée : si son montant est inférieur à 1 500€, le paiement intervient en une seule fois 90 jours après la date d'achèvement des travaux.

En revanche, si elle dépasse 1 500€, elle est divisée en 2 parts égales : à partir de 90 jours après la date d'achèvement des travaux, le solde 6 mois après la date d'émission du 1^{er}.

Exemple : achèvement des travaux le 01/07/année N

↳ 1^{ère} échéance : 01/10/année N,

↳ 2^{ème} échéance : 01/03/N+1.

De ce fait, l'estimation reste très approximative.

En conséquence, la mise en œuvre de cette réforme s'avère complexe et génère d'importants retards de recouvrement,

Pour l'année 2026 nous serons donc prudent et nous inscrirons **30 000€**

e. Les Subventions d'équipement

Le montant de ces recettes d'investissement est nécessairement tributaire du programme d'investissement que le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre. Une partie des recettes correspond à des subventions déjà attribuées mais reportées sur l'exercice 2026

Les recettes d'investissement attendues, inscrites en report, s'élèvent à : **386 000 €**

Pour les nouveaux projets 2026, **701 955€** ont été inscrits :

- Rénovation du gymnase : 29 655€
 - o 9 885€ par le Conseil Départemental
 - o 19 770€ par Troyes Champagne Métropole
- Réfection de la salle des fêtes : 90 000€
 - o 30 000€ par le Conseil Départemental
 - o 60 000€ par Troyes Champagne Métropole
- Construction des Services techniques : 532 000€
 - o 188 000€ par le Conseil Départemental
 - o 344 000€ par la Préfecture de l'Aube via la DETR
- Vidéoprotection : 26 650€ par la Préfecture de l'Aube via le FIPD
- Aire de jeux : 5 000€ par Troyes Champagne Métropole
- Réfection d'un court de tennis : 7 100€ par Troyes Champagne Métropole
- Maison des Jeunes Caillotins : 8 500€ de primes CEE
- Instruments de musique : 300€ par le Conseil Départemental
- Chemin de la chasse aux loups : 2 750€ au titre des amendes de police

2) Les dépenses d'investissement

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2026 :

- Pour les emprunts : 26 000€ de remboursement de capital
- 2 006 340€ pour l'ensemble des projets décrit ci-dessous auquel d'ajoutera 921 855€ de reports ce qui fera un total de dépenses réelles d'investissement de 2 928 195€
- Les dépenses d'ordre inscrites à hauteur de 58 250€ concerne principalement l'amortissement des subventions liés aux projets qui ont été subventionnées

Ces différents investissements sont détaillés ci-dessous en fonction des délégations de chaque adjoint

URBANISME			
Lieu	Projet	Report 2025 sur 2026	Nouveau Projet 2026
Commune	Plan Local Urbanisme		4 750 €
Rue Marcel Pagnol	Acquisition de terrain - Elargissement de la rue : partie AS21-AS200, AS22=AS202 et AS23=AS204 **Starcoffe/Jolly** (Frais d'acte inclus)	5 420 €	
	Alignement : Partie de AS 24 et AS 156 (propriété de Mon Logis) et partie de AS 155 (propriété de Christophe Garcia)	3 380 €	
	Alignement : AS 21, 22 et 23 (Stacoffe, Foquet EUROFONCIERE)		
Deheurles	Acquisition de Terrain	500 €	
Maubert (Ragon)	Acquisition de Terrain	3 500 €	
Valerienne	Acquisition parcelles AI 79 et 80	36 000 €	18 000 €
TOTAL URBANISME		48 800 €	22 750 €
			71 550 €

VIE SCOLAIRE			
Lieu	Projet	Report 2025 sur 2026	Nouveau Projet 2026
Ecole	Dome en osier dans l'espace ombrage		2 000 €
	Acquisition d'un PC		750 €
TOTAL VIE SCOLAIRE		- €	2 750 €

ADMINISTRATION			
Lieu	Projet	Report 2025 sur 2026	Nouveau Projet 2026
Mairie	Millesime intégral + betterstreet + Coffre fort		17 000 €
	Remplacement Matériel Informatique (Vidéo Projecteur, écrans, casques sans fil...)		4 000 €
	3 PC fixe accueil et 2 PC Portable		7 000 €
	Achat Chaises de Bureau		2 500 €
TOTAL ADMINISTRATION		- €	30 500 €

SPORT			
Lieux	Projet	Report 2025 sur 2026	Nouveau Projet 2026
Gymnase	Acquisition d'une autolaveuse		6 200 €
TOTAL SPORT		- €	6 200 €

SOCIAL ET CADRE DE VIE			
Lieu	Projet	Report 2025 sur 2026	Nouveau Projet 2026
Commune	Licence Duonet + Sibelus		1 750 €
	Arbres pour naissance		5 000 €
	Projet participatif - Terrain de boules	10 000 €	
	Tronçonneuse élageuse		600 €
	Débroussailleuse FS 411		950 €
	Taille haie		800 €
	Perche taille haie		1 100 €
	Achat d'un souffleur		900 €
	Petits matériels divers		4 000 €
	Broyeur 1m80		3 000 €
	Installation de nouvelles caméras		100 000 €
	Remorque Vauban		2 665 €
	Festivités - 90 chaises		3 400 €
	Festivités - 10 tables plastiques		1 050 €
	Festivités - chariot chaises		1 600 €
	Festivités - Achat de 5 coffrets électrique		4 000 €
	Armoire de sécurité pour batterie		5 500 €
	Budget participatif		15 000 €
	Création d'un PDL pour installation d'un panneau lumineux à socobois		10 000 €
Parc pour enfant	Installation de jeux	23 400 €	30 000 €
Voirie	Acquisition de Barrières de St André		1 500 €
Voirie	Acquisition de Bancs et poubelles		3 000 €
Ecole de musique	Acquisition d'instruments de musique - 1 flute et 1 saxo Alto		2 100 €
TOTAL CADRE DE VIE		33 400 €	197 915 €
			231 315 €

BATIMENTS - MJC - BATIMENT TECHNIQUE - TOITURE SALLE DES FETES			
Lieu	Projet	Report 2025 sur 2026	Nouveau Projet 2026
Ecoles	Ecoles - Etude thermique	3 450 €	
	Ecoles - Installation de clim dans dortoir, et AL		19 500 €
	Ecoles - Rénovation des batiments + Chauffage Ecole Maternelle	48 200 €	
	Ecoles - Thermostat connecté		10 000 €
	Ecoles - Rideaux occultants		9 000 €
	Ecole - centrale incendie		5 000 €
	Ecole Maternelle - Intallation d'une alarme intrusion + incendie		7 500 €
Salle des fêtes	Salle des fêtes - Thermostat connecté		3 500 €
	Salle des fêtes - Modification de l'éclairage de la scene		3 000 €
	Salle des fêtes- Modification du compteur Enedis + Terrassement	1 150 €	
Gymnase	Gymnase - Changement de la porte coulissante		6 300 €
	Gymnase - Refection des peintures		90 000 €
	Gymnase - Modification du coffret electrique		1 500 €
Mairie	Mairie -1er égage		20 000 €
	Mairie - Installation de deux climatisations		5 000 €
	Mairie - Chaises salle du conseil		10 000 €
	Mairie - Passage en LED RDC + étage	7 500 €	
	Mairie - Installation de plexi dans les escaliers		10 000 €
Eclairage public	Rue Victor Hugo - Installation Communale Mise en éclairage LED	13 100 €	
SOUS-TOTAL BATIMENTS		73 400 €	200 300 €
Maison des Jeunes Caillotins	Aspirateur		1 000 €
	Baffle Acoustique + sepratif		15 000 €
	Mobilier	14 955 €	
	Construction d'un restaurant scolaire	50 000 €	
SOUS-TOTAL MJC		64 955 €	16 000 €
Batiment technique	Chemin des valeriennes - Etudes de sol	10 575 €	
	Parution Marché		2 000 €
	Petits matériels divers		20 000 €
	Construction du bâtiment technique (fouille + honoraires + travaux)	397 500 €	1 070 925 €
SOUS-TOTAL BATIMENT TECHNIQUE		408 075 €	1 092 925 €
Toiture salle des fêtes	Frais d'études - fissures	7 050 €	
	Annonces		1 000 €
	Désamiantage et réfection toiture		375 000 €
SOUS-TOTAL TOITURE SALLE DES FETES		7 050 €	376 000 €
TOTAL		553 480 €	1 685 225 €
		2 238 705 €	

VOIRIE			
Lieu	Projet	Report 2025 sur 2026	Nouveau projet 2026
Derrière école	Etude - Sondage voirie Scholastique	5 000 €	
Rue l'Egalité	Pose de feux piétons sur signalisation	3 300 €	
rue Pasteur (à proximité de SOCOBOIS)	Aménagement - Création surbaissé	5 025 €	
Chemin des Mauberts	Aménagement du chemin	60 000 €	
Rue Victor Hugo	Aménagement des trottoirs en TV côté pair_	20 000 €	10 000 €
Parmentier Clos des Capucins	Création de jonction en enrobé	27 000 €	
Chasse aux Loups	voirie du passage surelevé	11 000 €	
Gabriel Deheurles	Cheminement piéton	5 850 €	
Jougier	Création trottoir et voirie	15 000 €	5 000 €
Deheurles/Egalité	Réparation réseaux et voirie	24 000 €	
Rue de l'égalité	provision rond point Comptoir du Malt	100 000 €	
Commune	PAVE	10 000 €	
Rue V Hugo de Leclerc	Enrobé		26 000 €
Au rond point de la gendarmerie	Enrobé		13 500 €
Commune	Panneaux pour voie cyclable		6 500 €
TOTAL VOIRIE		286 175 €	61 000 €
			347 175 €

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

	CRD	Intérêts	Amort	Annuité
2026	195 632,55	9 782,68	25 463,31	35 245,99
2027	169 089,22	8 702,66	26 543,33	35 245,99
2028	141 419,85	7 576,62	27 669,37	35 245,99
2029	112 576,52	6 402,66	28 843,33	35 245,99
2030	100 617,58	5 178,52	11 958,94	17 137,46
2031	88 108,53	4 628,41	12 509,05	17 137,46
2032	75 024,06	4 052,99	13 084,47	17 137,46
2033	61 337,71	3 451,11	13 686,35	17 137,46
2034	47 021,78	2 821,53	14 315,93	17 137,46
2035	32 047,32	2 163,00	14 974,46	17 137,46
2036	16 384,04	1 474,18	15 663,28	17 137,46
2037	0,00	753,42	16 384,04	17 137,46

ETAT DE LA DETTE PAR ORGANISME :

Période	Fournisseur	CRD	Intérêts	Amort	Annuité
2026	CAISSE D'EPARGNE	195 632,55	9 782,68	25 463,31	35 245,99
2027	CAISSE D'EPARGNE	169 089,22	8 702,66	26 543,33	35 245,99
2028	CAISSE D'EPARGNE	141 419,85	7 576,62	27 669,37	35 245,99
2029	CAISSE D'EPARGNE	112 576,52	6 402,66	28 843,33	35 245,99
2030	CAISSE D'EPARGNE	100 617,58	5 178,52	11 958,94	17 137,46
2031	CAISSE D'EPARGNE	88 108,53	4 628,41	12 509,05	17 137,46
2032	CAISSE D'EPARGNE	75 024,06	4 052,99	13 084,47	17 137,46
2033	CAISSE D'EPARGNE	61 337,71	3 451,11	13 686,35	17 137,46
2034	CAISSE D'EPARGNE	47 021,78	2 821,53	14 315,93	17 137,46
2035	CAISSE D'EPARGNE	32 047,32	2 163,00	14 974,46	17 137,46
2036	CAISSE D'EPARGNE	16 384,04	1 474,18	15 663,28	17 137,46
2037	CAISSE D'EPARGNE	0,00	753,42	16 384,04	17 137,46

BUDGET PREVISIONNEL 2026

RECETTES ET DEPENSES PAR NATURE

Dépense de fonctionnement	2026	Observations
	Prévision	
	6 996 528,67 €	
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	747 985,00 €	Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement
Ch. - 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €	Dotations aux amortissements
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>1 097 985,00</i>	
Ch. - 11 Charges à caractère général	3 158 753,67 €	790 453,67€ de surplus
Ch. - 12 Charges de personnel et frais assimilés	2 214 000,00 €	Dépenses de personnels + 4500 de surplus
Ch. - 65 Autres charges de gestion courte	494 550,00 €	Dont subventions aux associations , CCAS et EMC. Indemnités des élus
Ch. - 66 Charges financières	9 140,00 €	Remboursement des intérêts des emprunts
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	5 000,00 €	
Ch. - 68 Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	17 100,00 €	Provision CET + provision recouvrement
<i>Dépenses réelles</i>	<i>5 898 543,67</i>	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 996 528,67	#VALEUR!

Recettes de fonctionnement	2026	Observations
	Prévision	
	6 996 528,67 €	
CH. - 002 Résultat d'exploitation reporté	2 526 446,67 €	Excédent de clôture section de fonctionnement 2025
Ch. - 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	51 250,00 €	Dotations aux amortissements des subventions d'équipement
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>2 577 696,67</i>	
CH. - 013 Atténuations de charges	18 500,00 €	Dont remboursement arrêts maladie des agents communaux, aide de l'Etat pour contrats aidés...
CH. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	260 400,00 €	Dont notamment : Redevances d'occupation du domaine public, recettes AL, école de musique, AL juillet, club ados, restaurant scolaire.
CH. - 73 Impôts et taxes	578 000,00 €	dont fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et autres impôts et taxe
CH. - 731 Fiscalité locale	2 184 000,00 €	dont impôts locaux, taxe additionnelle aux droits de mutation, TLPE...
CH. - 74 Dotations et participations	1 352 125,00 €	dont DGF, DSR, FCTVA, Conseil départemental...
CH. - 75 Autres produits de gestion courante	25 305,00 €	Dont : Revenus des immeubles : loyers Poste, Inspection académique, location de salles, location de terres.
CH. - 76 Autres produits de gestion courante	2,00 €	Parts sociales Crédit Agricole
CH. - 77 Produits exceptionnels	500,00 €	
<i>Recettes réelles</i>	<i>4 418 832,00</i>	
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 996 528,67	-

Dépense d'investissement	2026		TOTAL
	Reste à réaliser	Prévision	
	921 855,00 €	2 090 590,00 €	3 012 445,00 €
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section		51 250,00 €	51 250,00 €
Ch. - 041 Opérations patrimoniales		7 000,00 €	7 000,00 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	-	58 250,00	58 250,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		26 000,00 €	26 000,00 €
Ch. - 20 Immobilisations corporelles (sauf le 204)	26 075,00 €	26 500,00 €	52 575,00 €
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	16 400,00 €		16 400,00 €
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	431 880,00 €	908 915,00 €	1 340 795,00 €
Ch. - 23 Immobilisations en cours	447 500,00 €	1 070 925,00 €	1 518 425,00 €
Ch. - 45 Opération pour compte de tiers			- €
<i>Dépenses réelles</i>	921 855,00	2 032 340,00	2 954 195,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	921 855,00	2 090 590,00	3 012 445,00

Recettes d'investissement	2026		TOTAL
	Reste à réaliser	Prévision	
	386 000,00 €	2 626 445,00 €	3 012 445,00 €
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		290 478,77 €	290 478,77 €
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)		747 985,00 €	747 985,00 €
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section		350 000,00 €	350 000,00 €
Ch. - 041 Opérations patrimoniales		7 000,00 €	7 000,00 €
<i>Recettes d'ordre</i>	-	1 395 463,77	1 395 463,77
Ch. - 024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)		3 650,00 €	3 650,00 €
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves		525 376,23 €	525 376,23 €
Ch. - 13 Subventions d'investissement	386 000,00 €	701 955,00 €	1 087 955,00 €
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées			- €
Ch. - 21 Immobilisations corporelles			
Ch. - 23 Immobilisations en cours			- €
Ch. - 45 Opération pour compte de tiers			
<i>Recettes réelles</i>	386 000,00	1 230 981,23	1 616 981,23
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	386 000,00	2 626 445,00	3 012 445,00

RECETTES ET DEPENSES PAR FONCTION

Dépense de fonctionnement	2026
	Prévision
	6 996 528,67 €
Fon. - 01 Opérations non ventilables	350 000,00 €
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	3 956 733,67 €
Fon. - 024 Aide aux associations	166 000,00 €
Fon. - 11 Police, sécurité, justice	116 655,00 €
Fon. - 12 Incendie et secours	14 000,00 €
Fon. - 201 services communs	7 000,00 €
Fon. - 211 Ecoles maternelles	177 900,00 €
Fon. - 212 Ecoles primaires	187 740,00 €
Fon. - 281 Hébergement et restauration scolaire	428 010,00 €
Fon. - 284 Classes de découverte	39 000,00 €
Fon. - 311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	268 280,00 €
Fon. - 321 Salle de sport, gymnases	68 600,00 €
Fon. - 322 Stades	15 000,00 €
Fon. - 325 Autres équipements sportifs ou de loisirs	15 300,00 €
Fon. - 331 Centre de loisirs	257 710,00 €
Fon. - 332 Colonies de vacances	18 500,00 €
Fon. - 338 Autres activités pour les jeunes	13 700,00 €
Fon. - 420 Services communs	3 500,00 €
Fon. - 4212 Aides à la famille	8 000,00 €
Fon. - 510 Services commun	20 500,00 €
Fon. - 511 Espaces verts urbains	538 900,00 €
Fon. - 512 Eclairage public	63 000,00 €
Fon. - 551 Parc privé de la collectivité	7 500,00 €
Fon. - 845 Voirie communale	255 000,00 €

Recette de fonctionnement	2026
	Prévision
	6 996 528,67 €
Fon. - 01 Opérations non ventilables	51 250,00 €
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	6 573 253,67 €
Fon. - 023 Fêtes et cérémonies	
Fon. - 211 Ecoles maternelles	11 650,00 €
Fon. - 212 Ecoles primaires	1 175,00 €
Fon. - 281 Hébergement et restauration scolaire	150 200,00 €
Fon. - 284 Classes de découverte	8 400,00 €
Fon. - 311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	111 600,00 €
Fon. - 331 Centre de loisirs	70 200,00 €
Fon. - 338 Autres activités pour les jeunes	8 500,00 €
Fon. - 420 Services communs	200,00 €
Fon. - 510 Services communs	300,00 €
Fon. - 511 Espaces verts urbains	1 500,00 €
Fon. - 551 Parc privé de la collectivité	8 300,00 €

Dépense d'investissement	Reste à réaliser 2025	Prévision 2026	TOTAL
	921 855,00 €	2 090 590,00 €	3 012 445,00 €
Fon. - 01 Opérations non ventilables		84 250,00 €	84 250,00 €
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité	453 800,00 €	1 202 725,00 €	1 656 525,00 €
Fon. - 11 Police, sécurité, justice		100 000,00 €	100 000,00 €
Fon. - 201 services communs	3 450,00 €	46 000,00 €	49 450,00 €
Fon. - 211 Ecoles maternelles	48 200,00 €		48 200,00 €
Fon. - 212 Ecoles primaires		11 750,00 €	11 750,00 €
Fon. - 281 Hébergement et restauration scolaire	64 955,00 €	16 000,00 €	80 955,00 €
Fon. - 311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	8 200,00 €	386 350,00 €	394 550,00 €
Fon. - 321 Salle de sport, gymnases		97 800,00 €	97 800,00 €
Fon. - 325 Autres équipements sportifs ou de loisirs		6 200,00 €	6 200,00 €
Fon. - 510 Services communs	10 575,00 €		10 575,00 €
Fon. - 511 Espaces verts urbains	33 400,00 €	78 515,00 €	111 915,00 €
Fon. - 512 Eclairage public	13 100,00 €		13 100,00 €
Fon. - 514 Electrification	3 300,00 €		3 300,00 €
Fon. - 515 Opérations d'aménagement	282 875,00 €	61 000,00 €	343 875,00 €

Recette d'investissement	Reports 2025	Prévision 2026	TOTAL
	386 000,00 €	2 626 445,00 €	3 012 445,00 €
Fon. - 01 Opérations non ventilables		1 395 463,77 €	1 395 463,77 €
Fon. - 020 Administration générale de la collectivité		1 057 376,23 €	1 057 376,23 €
Fon. - 11 Police, sécurité, justice		26 650,00 €	26 650,00 €
Fon. - 281 Hébergement et restauration scolaire	386 000,00 €	8 500,00 €	394 500,00 €
Fon. - 311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		90 300,00 €	90 300,00 €
Fon. - 321 Salle de sport, gymnases		29 655,00 €	29 655,00 €
Fon. - 325 Autres équipements sportifs ou de loisirs		7 100,00 €	7 100,00 €
Fon. - 510 Services communs		3 650,00 €	3 650,00 €
Fon. - 511 Espaces verts urbains		5 000,00 €	5 000,00 €
Fon. - 515 Opérations d'aménagement		2 750,00 €	2 750,00 €

III. CONCLUSION

Le budget primitif 2026 constitue le premier acte financier de la nouvelle équipe municipale installée en mars 2026. Il s'inscrit dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors du Conseil municipal du 2 mars 2026 et traduit de manière concrète les engagements pris devant les habitants.

Élaboré dans un contexte économique incertain, ce budget repose sur des hypothèses prudentes et responsables. Il répond à une triple ambition : garantir un service public de qualité, préserver durablement les équilibres financiers de la commune et poursuivre un programme d'investissement structurant au service du territoire.

Dans cette perspective, la municipalité fait le choix de maintenir les taux de fiscalité locale inchangés, afin de ne pas alourdir la pression fiscale pesant sur les habitants, tout en évitant le recours à l'emprunt.

Ce budget traduit ainsi une gestion rigoureuse et volontariste, tournée vers l'avenir, au service du développement de la commune et de l'amélioration continue du cadre de vie de ses habitants